ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sapeurs-pompiers

Question écrite n° 9748

Texte de la question

M Daniel Le Meur appelle l'attention de M le ministre de l'interieur sur les revendications des sapeurs-pompiers professionnels territoriaux. 1o La reconnaissance des qualifications dans une nouvelle grille unique statutaire de tous les fonctionnaires; 2o l'augmentation des effectifs (30 000 postes a creer); 3o la reconnaissance de la profession en categorie dangereuse et insalubre ouvrant droit a la retraite des l'age de cinquante ans; 4o la revision et l'uniformisation de la duree du service sur la base des trente-neuf heures hebdomadaires et par rapport au protocole d'accord de 1978 signe avec l'association des maires de France. Ils reclament enfin une augmentation de 17 a 20 p 100 de l'indemnite de feu avec integration dans le traitement de base et uniformisation du calcul a l'indice 350 brut. Ces propositions lui semblent justifiees compte tenu de la mission particulierement dangereuse qu'assurent les sapeurs-pompiers francais et il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour les satisfaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des dispositions regissant la fonction publique territoriale, le statut des sapeurs-pompiers fait actuellement l'objet d'une reforme complete. Un premier decret est intervenu le 6 mai 1988 relatif a l'organisation generale des services d'incendie et de secours. Deux decrets concernant les comites techniques paritaires et les commissions administratives paritaires des sapeurs-pompiers professionnels ont ete publies le 17 avril 1989. Un autre decret relatif a la procedure disciplinaire est en cours d'examen. Les autres elements du statut, et notamment les dispositions concernant le recrutement, le deroulement de carriere, le regime indemnitaire et la formation des sapeurs-pompiers font actuellement l'objet d'une etude approfondie. C'est dans un large esprit de concertation qu'est menee cette vaste reforme. C'est ainsi que les associations d'elus locaux, les organisations syndicales et les associations representant les sapeurs-pompiers sont etroitement associees a l'elaboration de ces travaux.

Données clés

Auteur : M. Le Meur Daniel
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9748
Rubrique : Securite civile
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 846